

quelque 412 étudiants et stagiaires ont étudié dans les pays en voie de développement autres que le leur.

L'aide économique bilatérale est accordée dans des proportions à peu près égales sous forme de subventions et de prêts. La plupart des prêts sont consentis pour 50 ans et sont libres d'intérêts, et aucun remboursement n'est exigé pendant les 10 premières années.

L'aide consentie dans le cadre des programmes alimentaires bilatéraux s'est élevée à \$68 millions en 1973-74, soit environ 18% du montant total affecté aux programmes bilatéraux, bien que ce chiffre ne couvre pas l'ensemble de l'aide alimentaire de l'ACDI. Une partie de cette aide, comme par exemple les secours alimentaires d'urgence, est fournie par des organismes des Nations Unies aux termes de programmes multilatéraux.

Le programme canadien d'aide dans le cadre du Plan de Colombo, qui a été institué en 1951 par les gouvernements du Commonwealth (et auquel se sont joints par la suite d'autres gouvernements) afin d'administrer l'aide à l'Asie du Sud et du Sud-Est, est le plus important et le plus ancien programme régional d'aide bilatérale administré par l'ACDI. On y a affecté \$153.4 millions en 1972-73 et \$160 millions en 1973-74. En raison cependant de la taille de la population asiatique, cette aide est beaucoup plus restreinte proportionnellement que l'aide canadienne accordée à d'autres régions comme les Antilles ou certains pays d'Afrique.

Depuis 1951, le Canada a fourni plus de \$1,826 millions au titre de l'aide bilatérale à l'Asie; les principaux bénéficiaires ont été le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et Sri Lanka. Ces dernières années, le caractère du programme canadien dans cette région s'est sensiblement modifié. Une aide financière, sous forme de prêts et de subventions, est fournie aux secteurs économiques auxquels les pays bénéficiaires accordent la priorité dans des domaines comme les communications, les transports, l'énergie électrique, l'agriculture, la pêche, l'industrie minière, l'exploitation forestière, la médecine et l'hygiène publique.

Les programmes de l'ACDI destinés à l'Afrique francophone, qui comprend les huit pays les moins développés du monde, portaient surtout à l'origine sur des projets d'assistance technique touchant en particulier l'éducation et la santé. Depuis 1970, toutefois, le Canada a élargi son cadre et porté le montant de l'aide accordée à cette région de \$29.7 millions à \$59.1 millions. Le Canada participe de plus en plus au développement économique de la région par des projets comprenant à la fois une assistance financière et une assistance technique et conformes aux priorités des pays concernés.

Le développement de la région du Sahel (zone de l'Afrique francophone située au sud du Sahara) a été retardé en raison de la tragique sécheresse qui a sévi dans cette région au cours des cinq dernières années. En 1973, l'ACDI a fourni \$10 millions sous forme d'aide alimentaire, d'aide financière, de services de transport aérien, d'envoi d'autres produits et de services de secours d'urgence aux six pays les plus gravement touchés.

Le Programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth est issu des discussions qui avaient lieu à la réunion des premiers ministres du Commonwealth en 1960. L'aide canadienne à l'Afrique du Commonwealth ne consiste plus exclusivement à fournir de l'assistance technique et des services d'enseignement, comme c'était le cas à l'origine, mais elle englobe divers projets d'immobilisations et des sondages en vue d'effectuer des investissements. Si à l'origine les efforts étaient centrés sur l'Afrique occidentale, les projets dans les domaines de l'énergie, des transports, des communications, de l'agriculture et de la planification économique entrepris dans l'est et le sud de l'Afrique ont maintenant rétabli l'équilibre. Entre 1960 et mars 1974, le Canada a contribué pour \$364 millions aux programmes bilatéraux d'aide au développement dans la région. En 1973-74, l'aide accordée à l'Afrique du Commonwealth s'est chiffrée à \$50.15 millions et ce pour des projets allant de l'exploitation minière à l'apiculture.

Depuis le lancement en 1958 du programme canadien d'aide économique et technique aux Antilles du Commonwealth, cette région a reçu du Canada plus d'aide par habitant que toute autre région du globe. Le montant de l'aide bilatérale accordé par le Canada, qui s'élève à plus de \$183 millions depuis 1964, dont \$18.4 millions en 1973-74, a permis entre autres d'exécuter des projets de construction, des enquêtes sur les transports, des projets d'adduction d'eau, des programmes d'aide médicale ainsi que des programmes d'aide à l'Université des Antilles.

En 1971, l'ACDI a lancé un programme d'assistance technique bilatérale concentré sur l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'éducation et le développement communautaire des pays d'Amérique latine. En raison de la nouveauté du programme, le montant alloué a